

# MaxiDry®

CONTROLLED PERFORMANCE™

## LISTE TYPE ET VALEURS DE PERFORMANCE

Attestations(s) d'examen E.U. délivré(s) par :

TÜV Rheinland LGA Products GmbH(i.d. O197), Tillystraße 2, 90431 Nürnberg, Germany

Type	Taille	Normes harmonisées / Niveau
MaxiDry® 56-426	6-11	EN ISO 21420:2020 EN 388:2016+A1:2018 - 4111A EN ISO 374-1:2016+A1:2018 - Type C EN ISO 374-5:2016
MaxiDry® Plus™ 56-530	7-11	EN ISO 21420:2020 EN 388:2016+A1:2018 - 4121A EN ISO 374-1:2016+A1:2018 - Type B EN ISO 374-5:2016

Cet EPP est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité – module D – en fonction de l'assurance qualité du processus de production sous la supervision de l'organe notifié : SGS FIMKO OY (0598) P.O.Box 30 (Särkiniemeentie 3), 00211 Helsinki, FINLAND

## UTILISATION

**Gants de travail CONTROLLED PERFORMANCE™ résistants aux liquides pour une protection en milieux huileux ou humide.**

Les niveaux de performance concernent la zone de la paume du gant.

## ATTENTION

**Ne pas utiliser ces gants pour vous protéger de bords ou de lames dentés ou d'une flamme nue. Les gants ne doivent pas être portés s'il existe un risque d'enchevêtrement dans des pièces mécaniques en mouvement.**

Si vous travaillez avec des produits chimiques, assurez-vous que le pictogramme de protection contre les produits chimiques est imprimé sur les gants et que les gants sont adaptés au produit chimique auquel vous êtes exposé. Pour plus d'informations sur les niveaux de perméation chimique, rendez-vous sur [www.atg-glovesolutions.com](http://www.atg-glovesolutions.com).

Chimique	CAS-Nr.	Perméation (délai)	Dégradation (DR)	Écart standard (SD)
<b>MaxiDry® 56-426 (Type C)</b>				
A - Méthanol	67-56-1	1 (21min)	44%	13%
J - n-Heptane	142-82-5	4 (168min)	15%	5%
K - Hydroxyde de sodium 40 %	1310-73-2	6 (>480 min)	4%	3%
<b>MaxiDry® Plus™ 56-530 (Type B)</b>				
A - Méthanol	67-56-1	2 (41min)	40%	9%
J - n-Heptane	142-82-5	6 (>480 min)	7%	6%
K - Hydroxyde de sodium 40 %	1310-73-2	6 (>480 min)	7%	10%
L - Acide sulfurique 96 %	7664-93-9	4 (124 min)	33%	11%
M - Acide nitrique 65 %	7697-37-2	3 (102 min)	15%	1%

**Dégradation:** Peuvent altérer une ou plusieurs des caractéristiques des gants en raison d'un contact avec un ou des produits chimiques.

**Pénétration:** Le passage d'un "produit chimique" et/ou micro-organisme à travers des matières poreuses, des coupures, des petits orifices ou d'autres imperfections présents dans la matière du gant de protection au niveau non moléculaire.

**Perméation:** Passage d'un produit chimique à travers la matière du gant de protection au niveau moléculaire.

Ces informations ne reflètent pas nécessairement la durée de protection réelle sur le lieu de travail et ne fait pas la différence entre les mélanges et les produits chimiques purs. La résistance chimique a été évaluée dans des conditions de laboratoire à partir d'échantillons prélevés au niveau de la paume uniquement et ne vaut que pour le produit chimique testé. La résistance peut être différente si la substance chimique est dans un mélange. Il est recommandé de vérifier que les gants sont adaptés à l'usage prévu dans la mesure où les conditions sur le lieu de travail peuvent différer de celles prévalant lors de l'essai type, notamment en fonction de la température, de l'abrasion et de la dégradation.

Lorsqu'ils sont utilisés, les gants de protection peuvent s'avérer moins résistants aux produits chimiques dangereux en raison des modifications de leurs propriétés physiques. Les mouvements, les accrocs, les frottements et les dégradations causées par le contact chimique, notamment, peuvent réduire de manière significative la durée de vie réelle des gants. Pour les produits chimiques corrosifs, la dégradation est sans doute le facteur le plus important à prendre en considération à l'heure de choisir des gants résistants aux produits chimiques.

Avant utilisation, vérifiez que les gants ne présentent ni défaut ni imperfection. Après utilisation ou contact avec des substances dangereuses, les gants doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. **Seulement destiné à un usage unique!**

Pour tout renseignement sur le choix des gants, les utilisations, les performances ainsi que pour obtenir une copie de la déclaration de conformité CE veuillez contacter ATG® ([info@atg-glovesolutions.com](mailto:info@atg-glovesolutions.com)) ou le fournisseur de ces gants.

Revision 2022

## RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

### EXPLICATION DES PICTOGRAMMES

	<b>EN ISO 21420:2020</b> Exigences générales (classe de risque, taille, marquage, étiquetage, etc.) Informations fournies par le fabricant dans la notice destinée à l'utilisateur.														
 ABCDEF	<b>EN 388:2016+A1:2018</b> Risques mécaniques A : Résistance à l'abrasion - nombre de cycles (Niveau 0-4) B : Résistance à la coupe par lame - Test de coupe - Indice (Niveau 0-5) C : Résistance à la déchirure - N (Niveau 0-4) D : Résistance à la perforation - N (Niveau 0-4) E : Résistance à la coupure TDM selon ISO 13997 - N (Niveau A-F) F : Protection contre les chocs selon la norme EN 13594:2015 - 0/(N/P=0UI)														
 Type*	<b>EN ISO 374-1:2016+A1:2018</b> Gants de protection contre les risques liés aux produits chimiques dangereux. Gants de protection formant une barrière protectrice contre les produits chimiques dangereux. <b>*Type A</b> - La perméation atteint au minimum le niveau 2 par rapport à au moins six produits chimiques de test. <b>*Type B</b> - La perméation atteint au minimum le niveau 2 par rapport à au moins trois produits chimiques de test. <b>*Type C</b> - La perméation atteint au minimum le niveau 1 par rapport à au moins un produit chimique de test														
	<b>Perméation – niveaux / Level de performance</b>														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>&lt;10min</td> <td>&gt;10min</td> <td>&gt;30min</td> <td>&gt;60min</td> <td>&gt;120min</td> <td>&gt;240min</td> <td>&gt;480 min</td> </tr> </tbody> </table>	0	1	2	3	4	5	6	<10min	>10min	>30min	>60min	>120min	>240min	>480 min
0	1	2	3	4	5	6									
<10min	>10min	>30min	>60min	>120min	>240min	>480 min									
	<b>EN ISO 374-5:2016</b> Gants de protection contre les micro-organismes Gants de protection formant une barrière protectrice contre les agents microbiologiques. <b>Non testé contre les virus.</b>														

Des valeurs plus élevées indiquent une meilleure protection/résistance. Si l'indice de performance est un "X", soit le test n'est pas d'application, soit il n'a pas été réalisé. Il ne faut pas confondre la résistance à la perforation avec le transperçement causé par des pointes fines ou des aiguilles.

### CONSTITUANTS / ALLERGIES

Certains gants sont susceptibles de contenir des constituants connus pour causer des allergies chez les sujets sensibles qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais.

SI VOUS SOUHAITEZ D'AVANTAGE D'INFORMATIONS SUR LES SUBSTANCES ALLERGIQUES POTENTIELLES PRÉSENTES DANS NOS GANTS, VEUILLEZ CONTACTER ATG® OU VOTRE REVENDUEUR LOCAL.

### INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

#### Stockage/Nettoyage:

Conserver les gants dans leur emballage original dans un endroit frais et sec. Les protéger de la lumière directe du soleil, de la chaleur, de la flamme nue et de l'ozone. Étant donné qu'ils sont destinés à résister aux produits chimiques, les gants MaxiDry® 56-426 and MaxiDry® Plus™ 56-530 ne sont pas conçus pour être lavés. Les gants peuvent être utilisés jusqu'à la date d'expiration mentionnée sur le gant. La durée de vie du gant utilisé dépend du port et de l'abrasion et, pour les gants conformes à la norme EN ISO 374-1:2016+A1:2018, du délai de perméation des produits chimiques utilisés.

#### Élimination/Déchets:

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou d'autres matières dangereuses. Les éliminer en respectant la réglementation locale (l'autorité municipale) en vigueur en la matière. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

### GARANTIE / LIMITE DES DOMMAGES

ATG® garantit que ce produit est conforme aux spécifications standard d'ATG® à la date de livraison aux distributeurs agréés. Sauf dans la mesure où cela est interdit par la loi, cette garantie remplace toute autre garantie, y compris toute garantie de convenance à un usage particulier et la responsabilité d'ATG® se limite au prix d'achat du produit en question. Les acheteurs et les utilisateurs de ce produit sont réputés avoir accepté les modalités de cette limite de garantie, dont les termes ne peuvent pas être modifiés par quelque accord verbal ou écrit que ce soit.

